

produit entre les mains d'un groupe de constructeurs, concepteurs et d'institutions financières dont l'objectif est de faire de l'argent? Pourquoi le rapport dit-il que la SCHL attache plus d'importance au marché qu'au consommateur? L'industrie privée s'occupe de l'habitation à prix modique seulement si la construction de ce logement correspond aux objectifs des membres influents de l'industrie. Il me semble utile de citer un éditorial à propos d'une fuite concernant le rapport. Le rédacteur déclare:

La question qui se pose au palier national n'est pas celle de la nécessité de programmes de restauration. Il s'agit plutôt de savoir si les travaux isolés de restauration qui se font maintenant, et dont le nombre s'accroîtra à l'avenir, trouveront une place dans le cadre d'une politique.

La SCHL a systématiquement négligé de recueillir et d'ordonner des renseignements sur la restauration. La formation de groupes locaux est survenue non seulement à cause d'un souci de restaurer des habitations dont la détérioration n'était que trop évidente, mais surtout pour résister aux politiques de rénovation urbaine du gouvernement et pour arrêter les bulldozers des promoteurs privés.

Alors que le gouvernement parle de la participation des gens pour déterminer le genre d'habitation qu'ils désirent, des groupes locaux intéressés à la restauration ont tout simplement passé à l'action.

Peu de grands constructeurs veulent se mêler de la restauration car ils estiment pouvoir réaliser des profits plus intéressants dans la construction de nouvelles maisons. Les conceptions des grandes entreprises de construction et d'aménagement prévalent au sein du gouvernement fédéral et de la SCHL.

Seulement 10 p. 100 des constructeurs considèrent la restauration comme une partie importante de leur commerce. Il s'agit, selon le rapport, de petites entreprises qui construisent moins de 25 maisons par année.

La rénovation tient compte des ressources des familles à revenu modeste et n'entraîne pas la séparation d'une famille ni le démembrement d'un quartier comme les programmes de réaménagement urbain, affirme le rapport.

L'ensemble des frais est généralement inférieur au coût de construction de bâtiments nouveaux, surtout en fonction des frais sociaux. La rénovation contribue à améliorer le caractère général du logement sur le plan du quartier, un des objectifs premiers de la revivification urbaine.

Selon le rapport, il faudrait offrir des subventions, sans exiger une vérification des ressources, pour l'amélioration de la structure, de l'extérieur, des services électriques et mécaniques, pour les transformations et pour la revivification des services communautaires ou de quartier. On propose aussi que le gouvernement offre une aide technique.

On se rendra facilement compte que, pour une bonne part, les propos du ministre sont tirés directement du rapport Charney.

Il n'existe à peu près aucun programme ayant pour objet de revivifier les quartiers et favoriser le développement social à l'heure actuelle, dit le rapport.

Et le rapport continue sur ce ton. Je ne tiens pas à parler trop longtemps car je sais que d'autres députés aussi voudraient faire des commentaires. On y lit donc ceci:

La politique sur l'habitation devrait prévoir en tout premier lieu, au moyen de programmes d'aide et d'encouragement à l'entretien, la prévention de toute détérioration ultérieure des maisons déjà construites.

Les logements destinés aux gagne-petit, à cause de leur loyer souvent moins élevé, deviennent fréquemment délabrés. Dans bien des cas les propriétaires les négligent délibérément parce qu'ils y voient peu de chance de rentabilité, mais ils tiennent au terrain pour des raisons spéculatives.

Puis il y est fait mention de la négligence des entrepreneurs, de la SCHL et du gouvernement. A mon avis, il y aurait lieu de prendre une initiative—que recommandent et le rapport Charney ou le rapport Dennis—celle de procéder à un inventaire national. La commission d'étude

[M. Marshall.]

avait recommandé la mise en place aussitôt que possible d'un inventaire national de l'habitation ainsi que la mise en vigueur d'un code du bâtiment. Étant donné le besoin d'emplois, je ne puis comprendre pourquoi nous ne pouvons trouver de gens intéressés pour dresser un inventaire des maisons de second ordre et prendre des dispositions à ce sujet.

L'autre jour encore à la Chambre, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey) a accueilli ma proposition de lancer, à l'intention des pêcheurs, des projets semblables aux programmes d'initiatives locales, afin qu'ils puissent s'assurer par eux-mêmes les installations nécessaires pour fournir de l'emploi et mieux gagner leur vie dans une industrie en voie de détérioration rapide. Le ministre a trouvé l'idée bonne et a répondu qu'il en discuterait avec le ministre des Travaux publics (M. Dubé) et le ministre des Pêches (M. Davis) en vue d'une planification future. Le ministre responsable de l'habitation accueillera peut-être une semblable proposition à l'endroit du logement.

Comme, de toute évidence, un programme de rénovation sera un jour mis sur pied, et j'espère que ce sera bientôt, pourquoi ne pas affecter une certaine somme à un programme semblable au Programme d'initiatives locales en vue de permettre aux municipalités et aux petites communautés de faire l'inventaire de tous les taudis et de soumettre des projets de rénovation de ces immeubles au bénéfice de ceux qui ne peuvent faire ce travail eux-mêmes ou qui n'ont pas les moyens de le faire. En se fondant sur les besoins, on pourrait dresser un inventaire de ce genre, même avant que la communauté ait établi un programme de logement.

Par la même occasion, un tel programme éveillerait l'esprit d'initiative des Canadiens et répondrait à un besoin crucial. Il suffirait de fournir la main-d'œuvre, les matériaux de construction et la direction technique. Ce programme créerait des emplois et éviterait, grâce à la coopération des divers niveaux de gouvernement la multiplication des dépenses. C'est une idée que je pourrais développer un peu si le ministre veut m'écouter.

Ce qui me tracasse le plus—je le répète—c'est qu'en dépit des centaines de millions dépensés au chapitre de la construction de logements, il y a encore des gens qui vivent dans des maisons délabrées et insalubres. Il y a des familles qui, à l'instar de celle que j'ai décrite, vivent encore dans un vieil autobus au bord de la route. Voilà vers quoi nous devrions orienter nos programmes, et j'espère que le ministre nous proposera sous peu des mesures législatives susceptibles de corriger cette situation.

• (1520)

[Français]

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le président, c'est avec plaisir que j'apporte mon humble contribution au débat sur la motion présentée par l'opposition officielle, et qui se lit comme suit:

La Chambre déplore que le gouvernement n'ait pas pris de mesures propres à assurer à chaque citoyen un logement convenable à un prix raisonnable.

Je me suis employé pendant quelque temps à étudier objectivement cette situation. Lorsqu'on fait l'inventaire des réalisations de la loi nationale sur l'habitation au Québec, au cours des dernières années, on sent naître en soi un sentiment de fierté. Au fait, il ne s'agit pas de prétendre que tout a été accompli et que l'application des lois a été parfaite. Il reste encore beaucoup à faire, mais les réalisations des dernières années montrent d'une